



Chèque salaire impayé par virement

Par **bibi9392**, le 23/11/2018 à 15:01

bonjour,
mon employeur me demande de lui restituer un chèque de salaire qui a été refusé au paiement pour non approvisionnement. en échange me demande un relevé d'identité bancaire pour me verser cette somme par virement.
j'ai quitté cette entreprise en rupture conventionnelle au 30/10/2108.
Je ne lui fait plus confiance.

Par **Lag0**, le 23/11/2018 à 15:06

Bonjour,
Et que voulez-vous savoir ?

Par **bibi9392**, le 23/11/2018 à 15:09

je n'ai pas confiance dois je lui remettre ce chèque et peut être ne jamais voir le paiement de cette somme.
comment lui restituer le chèque en étant sûr d'avoir le paiement.

Par **bibi9392**, le 23/11/2018 à 15:16

ma question est dois je avoir la régularisation du paiement par virement avant de lui restituer le chèque.

Par **amajuris**, le **23/11/2018** à **18:51**

bjr,
avez-vous déjà voulu encaissé ce chèque.
imaginez que vous recevez votre virement, et que vous encaissiez le chèque ?
votre employeur n'a peut-être pas confiance .
CDT

Par **morobar**, le **24/11/2018** à **09:22**

Bonjour,
En pratique la restitution du chèque à l'employeur ne pose pas de problème.
Soit il effectue le virement, soit on saisit le conseil des prudhommes en formation de référé avec l'attestation de défaut de paiement, sachant en outre qu'il appartient à l'employeur de démontrer le versement des salaires et/ou autres sommes indiscutablement dues;

Par **Visiteur**, le **24/11/2018** à **21:04**

Bonjour
Refusez de restituer le chèque avant d'avoir reçu le virement.